

le républicain du coin

Lettre trimestrielle d'information publiée par l'Adfe - BP 1526 L-1015 Luxembourg

Site internet : <http://Adfe-Luxembourg.iFrance.com/> Courrier électronique : Adfe_Lux@hotmail.com

Editorial

La lettre que M. Barry Delongchamps vient d'adresser aux électeurs inscrits sur la liste du consulat confirme ce que nous avons déjà annoncé dans nos éditions précédentes : la possibilité de voter via Internet lors de la prochaine élection de l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE).

Le vote électronique a déjà été expérimenté avec succès aux Etats Unis lors du renouvellement partiel de l'AFE il y a trois ans.

C'est une opportunité supplémentaire offerte aux électeurs éloignés du bureau de vote d'exprimer leurs suffrages. Alors, soyons nombreux à participer à l'élection de notre représentant(e) le 18 juin 2006 !

Dans les pages intérieures de ce numéro, nous vous présentons Anita Petersheim qui, avec pour suppléant Antoine Gavatz, sollicitera vos suffrages pour représenter les Français du Grand-Duché à l'AFE.

*
* *

Il y a six ans, lors de ces mêmes élections, j'avais souligné les difficultés linguistiques que rencontrent nos enfants lorsqu'ils rejoignent l'école luxembourgeoise en cours de scolarité et préconisé le renforcement des filières francophones.

Je me félicite que la Ministre de l'Education nationale, Mme Mady Delvaux-Stehres, ait annoncé la création prochaine au sein du système scolaire luxembourgeois,

d'une filière francophone menant au baccalauréat international. Cette initiative complète l'élargissement des formations francophones au sein de l'enseignement technique et professionnel.

Les progrès ont été lents en la matière car c'est un sujet particulièrement sensible. L'école a pour vocation d'être un vecteur d'intégration. Nos amis luxembourgeois craignent qu'une filière francophone soit un facteur d'exclusion des étrangers d'origine latine et qu'elle favorise un refus d'intégration de la part des francophones.

Ce débat est en fait bien théorique. La réalité c'est que l'échec scolaire et l'exclusion touchent davantage les enfants issus de familles non luxembourgeoises que les autres. Ces déconvenues se poursuivent dans l'enseignement technique où l'allemand demeure la langue prépondérante.

Le résultat est qu'un nombre significatif d'élèves quittent prématurément l'école luxembourgeoise pour poursuivre leur scolarité ailleurs ou rentrer dans la vie professionnelle : les élèves de nationalité luxembourgeoises, qui représentent 68,9% du total des effectifs d'élèves, ne représentent que 52,4% de ceux qui quittent prématurément l'école. La tendance est inversée pour les élèves de nationalité étrangère. Il est le plus élevé pour les élèves de nationalité française (39,6%).

Vous trouverez davantage d'informations sur le site Internet du Ministère de l'Education Nationale:

<http://www.men.lu/edu/fre/>

Billet d'humeur

La cacophonie qui a entouré le C.P.E adopté par la voie d'exception de l'article 49.3 et promulgué par le Président de la République garant du respect de la Constitution, avec le conseil étonnant de ne pas appliquer la loi, laisse perplexe et soulève bien des questions.

N'avait-on pas créé un remède avant d'avoir fait le bon diagnostic ? Car si le C.P.E présentait un risque, il y avait lieu tout d'abord de savoir pour qui ?

Si le C.P.E n'était peut-être pas une réponse appropriée c'est qu'il s'adressait surtout, comme le gouvernement vient apparemment de le comprendre, aux millions de jeunes qui soit sont sortis de l'école sans aucune formation, soit n'ont guère poursuivi d'études après le bac.

Où est l'égalité des chances pour toutes et tous ? Ne devrions-nous pas avant tout, faire un état des lieux de l'ensemble de notre système scolaire, réfléchir à une école garantissant autant que faire se peut les mêmes chances pour les élèves, quelles que soient leurs origines, avant de modifier insidieusement le code du travail ?

Enfin, utilisons cette formidable énergie qui fait descendre dans les rues de France des millions de personnes pour construire l'avenir, tous ensemble dans le dialogue, la concertation et la confiance mutuelle.

Anita Petersheim



Serge Lustac

Entretien avec les candidats de l'Adfe-Luxembourg

Le Républicain du Coin a rencontré Anita Petersheim (tête de liste) et Antoine Gavatz (suppléant), candidats présentés par l'Adfe à la prochaine élection de l'Assemblée des Français de l'Etranger.

RdC : Depuis quand résidez-vous au Grand-Duché de Luxembourg ?

A. PETERSHEIM : Je suis arrivée au Grand-Duché de Luxembourg le 1^{er} octobre 1982 par un jour de pluie.

A. GAVATZ : Je suis arrivé au Luxembourg un 1^{er} décembre - mon jour anniversaire - en 1976.

RdC : Comment est né votre engagement politique et depuis quand ?

A. P. : Née de parents ouvriers, j'ai été très vite confrontée à la discrimination due, non à mes origines italiennes, mais à mes origines sociales ; à l'adolescence, je ne savais pas que l'on nommait cela « conscience de classe ». Mon premier « Maître » fut Zola. J'ai dévoré son œuvre et il ne m'a plus quittée. C'était les premiers pas vers une prise de conscience qui sera suivie logiquement par un engagement politique, engagement ancré à gauche qui sera concrétisé par une adhésion au Parti Socialiste français, sans toutefois abandonner ma liberté de pensée et d'expression.

A. G. : Comme beaucoup de jeunes de ma génération, le déclic s'est produit en 1968, même si j'ai vécu les événements de mai davantage comme spectateur attentif que comme acteur. Etudiant en droit public, j'ai adhéré au mouvement fédéraliste européen animé par Guy Heraud, l'un de mes professeurs d'université, auteur dans les années 60, des « Principes du fédéralisme ». Mon adhésion au Parti Socialiste français, c'est pour bien après, à l'occasion de la présidentielle de 1988.

RdC : Quels sont concrètement vos engagements dans la cité ?

A. P. : Je me suis d'abord engagée

en France, lorsque je travaillais dans une filiale de la Librairie Hachette. J'ai adhéré à la CFDT, j'ai été élue déléguée du personnel et par la suite membre du Comité d'Entreprise représentant le collège des agents de maîtrise.

Arrivée au Luxembourg, cet engagement dans la res publica m'a amenée à me présenter au Conseil National pour Etrangers où j'ai été élue à trois reprises. Lors de mon dernier mandat, j'ai été élue vice-présidente du Conseil. Ce parcours ne serait pas complet sans un engagement associatif fort : l'Adfe-Luxembourg, bien sûr, dont je suis la secrétaire générale, le Comité de Liaison des Associations d'Etrangers (CLAE) dont je suis la vice-présidente. Je suis engagée dans la lutte contre toute discrimination, j'ai rejoint la coordination Luxembourg du Réseau européen contre le racisme (ENAR).

A. G. : Arrivé à Luxembourg, j'ai adhéré à un syndicat en réaction à l'individualisme croissant qui imprègne la société contemporaine. Mon engagement au sein de l'Adfe va dans le même sens.

RdC : Depuis quand êtes-vous membre de l'Adfe - Français du Monde ?

A. P. : J'ai adhéré à l'Adfe en 1986;

A. G. : et moi en 1988.

RdC : Pourquoi vous présentez-vous à l'Assemblée des Français de l'Etranger (AFE) ?

A. P. : Principalement pour défendre des valeurs de partage et d'équité. Neuf années de travail au sein du Conseil National pour Etrangers m'ont apporté une expérience et un savoir-faire que je désire mettre au service de mes compatriotes.

A. G. : Les valeurs de solidarité et d'entraide sont aujourd'hui mises à mal. Je souhaiterais aller à l'encontre de l'individualisme ambiant en m'engageant pour la communauté française au Grand-Duché de Luxembourg.

RdC : Quelles sont les avancées (politiques, sociales, économiques ou autres) qui vous tiennent particulièrement à cœur ?

A. P. : En ce qui concerne les Français hors de France, je suis préoccupée par le recul de l'engagement de l'Etat dans tout ce qui touche aux services publics et à la solidarité



envers ceux qui sont confrontés à des difficultés. Les récentes informations ne portent pas à l'optimisme : la « rationalisation » de la carte consulaire peut nous faire craindre une restriction des budgets et des fermetures de consulats.

A. G. : Le maintien de la solidarité sociale par l'octroi d'allocations et de secours aux personnes en détresse lorsque le pays d'accueil n'offre pas les protections nécessaires.

RdC : Quelles sont les priorités du programme de l'Adfe et comment les voir aboutir ?

A. P. : Les priorités sont notamment :

- un réseau consulaire avec plus de moyens tant financiers qu'humains,
- un Etat français qui considère les Français hors de France comme des Français à part entière,
- une meilleure représentation des Français à l'étranger, notamment par des députés à l'Assemblée Nationale,
- la lutte contre les discriminations, l'exclusion et les inégalités.

Dans ce contexte, n'oublions pas les difficultés que rencontrent les couples dans le suivi scolaire ou la garde des enfants rendus plus difficiles par l'absence de tout soutien familial proche.

Il va sans dire, que ces objectifs ne peuvent se réaliser sans l'appui d'une équipe aux compétences multiples, comme nous l'avons déjà à l'Adfe - Luxembourg et sans le travail et le soutien permanent de nos sénateurs Monique Cerisier Ben Guiga et Ri-

chard Yung et du groupe Adfe-Français du Monde à l'AFE.

A. G. : les priorités de l'Adfe vont :
-à l'enseignement :

-augmenter de façon significative les crédits des bourses pour que les enfants des classes moyennes ne soient pas écartés de nos collèges et lycées pour des raisons financières,

-à la diffusion culturelle :

-pour que des moyens financiers permettent un fonctionnement efficace des Instituts et des Centres culturels,

-à la protection sociale :

-élargir l'accès à la Caisse des Français de l'Etranger,

-créer des allocations locales pour remédier aux situations de détresse qui se multiplient,

-promouvoir la citoyenneté européenne et l'Europe sociale.

RdC : Quel profil doit avoir, selon vous, le représentant des Français à l'Assemblée des Français de l'Etranger ?

A. P. : Avoir une grande capacité d'écoute, être proche de tous les citoyens français, avoir un engagement pour tous sans esprit partisan. En outre les contacts avec le milieu associatif (français et étranger) ainsi que les liens tissés avec le pays d'accueil sont un atout essentiel pour défendre efficacement nos compatriotes.

A. G. : Il doit être à l'écoute, disponible, assurer une permanence, servir de conseiller et être le lien entre les expatriés français et les administrations nationales.

RdC : La place de la langue française et de la culture française au Grand-Duché de Luxembourg est-elle pour vous satisfaisante ?

A. P. : La culture française est présente au Grand-Duché. L'importance des frontaliers belges et français, sans oublier les résidents d'origine étrangère, sur le marché du travail luxembourgeois fait que l'usage du français est devenu majoritaire dans le monde du travail. J'ai cependant l'impression que, peut être par réaction, la francophonie est en recul chez

Le juriste du Coin

LE REFERE DEVANT LE TRIBUNAL DU TRAVAIL

Chaque tribunal du travail comprend une formation de référé. Devant cette juridiction composée d'un juge unique, le justiciable peut se défendre lui-même et ce, tant en première instance qu'en instance d'appel. La procédure est orale.

1) La compétence devant le tribunal du travail siégeant en matière de référé

Il faut qu'au fond, le conflit soit de la compétence du tribunal du travail et réponde ainsi à trois critères : un contrat de travail entre un salarié et un employeur, un litige à l'occasion de ce contrat et que le litige soit individuel. La juridiction compétente (Luxembourg, Esch-sur-Alzette ou Diekirch) est celle du lieu de travail. Si celui-ci s'effectue sur le ressort de deux juridictions, le tribunal compétent est celui du lieu de travail principal. Si le lieu de travail s'étend sur tout le territoire du Grand-duché de Luxembourg, c'est le tribunal du travail de Luxembourg qui est compétent.

2) Les six cas d'ouverture de l'action en référé (Art 941 à 942 du nouveau code de procédure civile)

- **le référé d'urgence.** Dans tous les cas d'urgence, le président du tribunal du travail peut ordonner toutes les mesures qui ne se heurtent à aucune contestation sérieuse ou que justifie l'existence d'un différend (exemples : la délivrance du certificat de travail, des fiches de salaire et toutes pièces que l'employeur est tenu de délivrer au salarié);

- **le référé d'exécution.** Le président du tribunal du travail peut également statuer sur les difficultés relatives à l'exécution de ses propres ordonnances et des jugements rendus par la juridiction du travail qu'il préside;

- **le référé de sauvegarde.** Le président du tribunal du travail peut prescrire les mesures conservatoires ou de remise en état qui s'imposent, soit pour prévenir un dommage imminent, soit pour faire cesser un trouble manifestement illicite (exemple : en cas de violation de la clause de non-concurrence);

- **le référé d'instruction.** Pour empêcher le dépérissement des preuves, le président du tribunal du travail peut ordonner toute mesure d'instruction utile, y compris l'audition de témoins.

- **Le référé provision.** Dans les cas où l'existence de l'obligation (de paiement) n'est pas sérieusement contestable, le président du tribunal du travail peut accorder une provision au créancier (exemple : paiement de salaires, etc.);

- **le référé pour mettre fin à un agissement de l'employeur constituant un harcèlement sexuel.** Le président du tribunal du travail a le pouvoir d'enjoindre à l'employeur de mettre fin, dans le délai qu'il fixe, à tout agissement qu'il reconnaît comme constituant un harcèlement sexuel à l'occasion des relations de travail.

3) Comment introduire une demande en référé ?

La demande en référé est formée au choix du justiciable, soit par acte d'huissier de justice, soit par requête faite sur papier libre (procédure qui a l'avantage d'être sans frais). Il faut la déposer en original accompagnée de deux copies par partie en cause au greffe du tribunal du travail qui se trouve dans chaque justice de paix. Le justiciable doit indiquer dans sa demande ses nom, prénoms, profession et domicile, ainsi que ceux de son employeur ou employé, en précisant en quelle qualité il agit. Il convient en outre d'énoncer l'objet de la demande, ainsi qu'un exposé sommaire des moyens. Enfin, la requête doit être signée par le justiciable ou s'il s'agit d'une société, son fondé de pouvoir, et ce, à peine de nullité.

4) Les voies de recours

L'ordonnance de référé est exécutoire à titre provisoire nonobstant toutes voies de recours. Les voies de recours sont :

- **l'opposition.** Si une partie fait défaut, l'ordonnance est susceptible d'opposition dans un délai de huit jours à partir de sa notification par le greffier du tribunal du travail;

- **l'appel.** L'ordonnance de référé peut être frappée d'appel dans un délai de quinze jours à partir de sa notification. L'appel se fait par acte d'huissier de justice et est porté devant la Cour d'appel de Luxembourg. L'assignation devant la juridiction d'appel doit être lancée à date fixe pour que la partie intimée puisse comparaître en personne, si elle le désire. La procédure est également orale.

Il est important de relever que le délai d'appel court simultanément avec le délai d'opposition.

Barbara Koops



.../.. suite page 4

nos jeunes amis luxembourgeois. Il est important de préserver le multilinguisme qui est l'une des richesses culturelles du Luxembourg.

A. G. : L'enseignement du français dans les classes luxembourgeoises me préoccupe. Sa place est inexistante dans l'enseignement précoce et le préscolaire et faible dans l'enseignement primaire. La culture française perd du terrain, notamment dans les médias, par exemple à la radio luxembourgeoise où la chanson française a quasiment disparu des ondes.

RdC : Pour quelle personnalité contemporaine ou historique avez-vous le plus d'admiration ?

A. P. : C'est une question bien difficile car elle nécessite un choix : si je vous cite Jaurès et Mendès France, vous ne serez pas surprise !

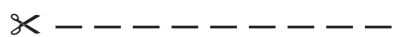
A. G. : Ce serait un portrait virtuel : le chapeau et le front de François Mitterrand, les sourcils et les yeux de Pierre Mendès France, les oreilles, la bouche et le menton du Général.

RdC : S'il n'y avait dans l'histoire qu'une date à retenir, quelle serait-elle pour vous ?

A. P. : La nuit du 4 août 1789, celle de l'abolition des privilèges.

A. G. : Ce serait une année, 1945, celle des accords de Yalta, de l'armistice du 8 mai, de Hiroshima et Nagasaki, mais aussi de l'ordonnance du 4 octobre sur la sécurité sociale, qui crée le socle de la solidarité entre Français.

RdC : Quel est votre livre préféré ?



Pour recevoir gratuitement le Républicain du Coin

renvoyez ce coupon à l'Adfe-Asbl
BP-1526, L-1015 Luxembourg

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Notre fichier est utilisé aux seules fins de vous informer. Vous pouvez à tout moment demander la correction ou le verrouillage des informations qui vous concernent.



A. P. : Celui qui m'a marqué le plus est « Si c'est un homme » de Primo Levi. On ne sort pas indemne d'une telle lecture et elle vous marque à jamais.

A. G. : Le livre de mon ami et collègue, Christian Pennera, « Robert Schuman : la jeunesse et les débuts politiques d'un grand européen, de 1886 à 1924 » consacré aux jeunes années de Robert Schuman, qui retrace avec beaucoup de sensibilité les débuts en politique de ce dernier.

RdC : Quel est votre film "vitamine" ?

A. P. : « Le goût des autres » d'Agnès Jaoui. Nous avons tous des préjugés dans la tête, parfois sans le savoir, et ce film nous le montre avec beaucoup de sensibilité et sans envolées lyriques superflues.

A. G. : « Les Quatre Cents Coups » (1959) de François Truffaut, surtout la scène finale lorsque le zoom de la caméra cadre le visage du jeune fugueur et que celui-ci, dans un mouvement de tête, cherche par delà l'écran, le regard du spectateur. A Oslo, où j'ai vu le film pour la première fois en 1973, le public de la cinémathèque, plutôt froid d'habitude, a spontanément applaudi à la fin du film : ce sont des détails qui ne trompent pas.

RdC : Quelle est votre phrase fétiche ?

A. P. : Je note régulièrement des petites phrases qui résument à elles seules bien des réalités ou des sentiments. Le choix est encore une fois difficile mais je peux citer celle qui se trouve dans mon bureau : « *Lapensée ne doit jamais se soumettre, ni à un dogme, ni à un parti, ni à une passion, ni à un intérêt, ni à une idée préconçue, ni à quoi que ce soit, si ce n'est aux faits eux-mêmes, parce que, pour elle, se soumettre, ce serait cesser d'être* » Henri Poincaré.

A. G. : « *Les hommes de bon sens avanceront d'un pas vers l'évident terrain d'entente, à savoir que le pays d'accueil n'est ni une page blanche, ni une page achevée, c'est une page en train de s'écrire* » Amin Maalouf « Les identités meurtrières ».

Entretien réalisé par
Barbara Koops

L'agenda du coin

MUSIQUE

Mozart short cuts. Spectacle d'opéra sur des pages de musique de Mozart mis en scène par Macha Makeïff et Jérôme Deschamps . 2, 4 et 6 mai à 20h. Grand théâtre de Luxembourg ☎ 4708951

CONFÉRENCE

Histoire du triangle d'or. Présentation de la culture flamenco par Gérard Gouttière dans le cadre du Festival Flamenco d'Esch, illustrée par José Liger (chant), Alexander Gavilan (guitare) et Sofia Yero (danse). 18 mai à 20h30. Kulturfabrik à Esch/Alzette. www.kulturfabrik.lu ☎ 5544931

THEATRE

Saudade : terres d'eau. Théâtre gestuel par la Compagnie Dos à Deux. Prix du public au Festival off d'Avignon 2005. Organisateur : l'agence interculturelle de l'ASTI et le CCRN. 23 mai à 20h. Centre Culturel de Rencontre Abbaye de Neumünster ☎ 4708951

LIVRE

Le phénomène ultras en Italie, par Sébastien Louis (portrait d'un mouvement né sur les stades de la passion du foot). Editions Thélès, Paris - ISBN 2-84934-022-7

Pour contacter l'auteur qui réside au Luxembourg:

depuis1899@hotmail.com

Calendrier non garanti. Vérifiez les dates auprès des organisateurs.

Le Républicain du Coin, n°37

Publication trimestrielle éditée par l'Association démocratique des Français à l'étranger.

Ont participé à ce numéro :

Barbara Koops, Annie et Serge Lustac, Anita Petersheim.

Imprimerie Polyprint

44, rue du Canal
L-4050 Esch-sur-Alzette
P/S.324